

# VIDE GRENIERS DE CHIEULLES

Places limitées

**Dimanche 28 AVRIL 2024 de 6H à 19H**

Rue de la chapelle, Impasses des Cantonniers et Impasse des Maix

## Règlement du vide greniers :

- 1) Le vide greniers est ouvert à tous, à condition que le versement de la location ait été effectué par chèque à l'ordre de l'Association Familles Rurales de CHIEULLES ou en espèces et que l'exposant respecte le présent règlement ainsi que la réglementation sur l'organisation des vide-greniers (article L310-2 loi n°2005-882 du 2 Août 2005).
- 2) Seule la vente d'objets de brocante et de vide greniers sera autorisée sur le site de la manifestation à l'exclusion de toute vente d'articles neufs, de contrefaçon, d'armes, d'articles de contrebande, de denrées alimentaires, insignes nazis ou tout autre objet prohibé et illégal.
- 3) Le prix de l'emplacement est de 9€ les 5 mètres linéaire, 18€ les 10 mètres linéaires, et ainsi de suite. Le véhicule devra être stationné sur la longueur de l'emplacement réservé ou en dehors de la zone du vide greniers.
- 4) L'Association Familles Rurales de CHIEULLES décline toute responsabilité en cas de vols pouvant survenir au stand et/ou dans le périmètre de la manifestation.
- 5) Les places non payées ne seront pas réservées. Il ne sera fait aucun remboursement en cas de non-occupation.
- 6) La mise en place des exposants se fera de 5h00 à 8h00. Après 8h00 aucun véhicule ne sera autorisé à circuler sur la place du village.
- 7) Les transactions ne débuteront pas avant 6h00 du matin.
- 8) L'emplacement sera attribué le jour même.
- 9) Chaque exposant est prié de laisser son emplacement dans un état propre au plus tard à 19h30.
- 10) Chaque exposant déclare sur l'honneur la non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année. (Article 321-9 du code pénal)

En cas de non-respect de ce règlement, l'Association Familles Rurales de CHIEULLES sera seul juge pour prendre toutes dispositions qui s'imposent.

Ce règlement a été déposé à la mairie de CHIEULLES et à la gendarmerie d'ENNERY.

Les informations recueillies sur le formulaire d'inscription ci-dessous sont enregistrées dans un fichier informatisé. Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter l'association par mail : [famillesrurales.chieulles@gmail.com](mailto:famillesrurales.chieulles@gmail.com)

## **RESERVATION VIDE GRENIERS du 28 AVRIL 2024**

Talon à retourner dûment rempli, signé et accompagné du paiement avant le **23 AVRIL 2024**.

**Chèque libellé à l'ordre de l'Association Familles Rurales de CHIEULLES ou espèces et adressé à**

M.ECKENFELDER Yann 18 route de Vany 57070 CHIEULLES.

**CONTACT par mail : [famillesrurales.chieulles@gmail.com](mailto:famillesrurales.chieulles@gmail.com)**

M .....

Adresse .....

Tél. .... Mail .....

Information obligatoires à préciser pour valider l'inscription (Réf. Pièce d'identité : Carte d'identité/ permis de conduire/ Passeport)

N° ..... Délivré le ..... par .....

(La même pièce d'identité devra être produite le jour du vide greniers)

Forfait de 5 mètres ..... X 9,00€. Soit ..... €.

***J'ai pris connaissance du règlement, et atteste sur l'honneur que mes objets à vendre ou à échanger ont été acquis régulièrement.***

Signature